



Dossier suivi par : Jordan SIMON

Tél : 03 25 03 40 43

Mail : [jsimon@hautemarne.fff.fr](mailto:jsimon@hautemarne.fff.fr)

**DESTINATAIRES :**

*Tous les clubs de Football du District Haute Marne*

*Membres du Comité Directeur*

Chaumont, le 10 avril 2019

Objet : Convocation à l'A.G. d'été

Madame, Monsieur le Président,

## ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

Les clubs affiliés au District Haute Marne de Football sont convoqués en Assemblée Générale d'été :

**Le JEUDI 20 JUIN 2019**  
**Dès 19h00 (pointage des pouvoirs) - Ouverture de l'Assemblée à 20h00**  
**À MONTIER-EN-DER**

Pôle Socio-Culturel – rue de l'abattoir – 52220 Montier-en-Der

Cette Assemblée Générale aura, entre autre, pour mission :

- Présenter le bilan sportif et moral de la saison 2018-2019
- De délibérer et voter les propositions de modifications des règlements
- D'approuver le budget prévisionnel 2019-2020
- D'élire un nouveau membre au comité directeur (article 17 statuts)

Il est rappelé, par ailleurs, que tous les clubs sont tenus d'assister, ou d'être représentés (par un licencié du club (voir notice d'utilisation du pouvoir)) à l'Assemblée Générale, sous peine de sanctions financières (cf. tarifs R.P. du District Haute Marne de football :

- *Club absent = 240 €*
- *Club représenté par un pouvoir = 85 €*

Je vous remercie de l'attention apportée à ce courrier.

Sportivement.

**Le Président,  
Patrick LEIRITZ.**



## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

Afin de pouvoir figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après examen par le Comité Directeur, les clubs ayant des propositions de modifications règlementaires sont invités à les faire parvenir par courrier recommandé ou par courrier électronique avec avis de réception, au plus tard, 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale :

*Monsieur le Secrétaire Général  
District HAUTE MARNE de FOOTBALL  
46 rue de la chavoie  
52000 CHAUMONT*

**Ou : [secretariat@hautemarne.fff.fr](mailto:secretariat@hautemarne.fff.fr)**

**POUR LE MARDI 21 MAI 2019 – DELAI DE RIGUEUR**

Aucune question ne figurant à l'ordre du jour ne pourra être évoquée à l'Assemblée Générale.